

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

ESE008

Public

Toute personne souhaitant devenir SST

Pré-requis

Maitrise de la langue française conseillée

Durée

2 jours - 14 heures

Modalités

Présentiel

 Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

Résultats attendus

- Répondre aux obligations du Code du Travail art R 4224-15
- Pouvoir intervenir en qualité de SST de manière adaptée et conforme en matière
 - De secours: porter secours à une personne victime d'un accident ou d'un malaise
 - De prévention au sein de l'entreprise

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'intervenir efficacement à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées par le référentiel de l'INRS

Méthodes pédagogiques

- Exposés, démonstrations et échanges
- Simulations et cas concrets (mise en situation)

Sud Management Entreprises est habilité par l'INRS sous le numéro 1510257/2022/SST-01/O/01



Type de validation

Certificat de réalisation

Attestation de fin de formation

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail

Dates et lieux

Agen :

22 et 29/01 - 23 et 24/02 - 26 et 27/03 - 02 et 03/04 - 14 et 21/04 - 21 et 22/05 - 25 et 26/06 - 20 et 21/07 - 27 et 28/08 - 28 et 29/09 - 12 et 13/10 - 20 et 27/11 - 14 et 15/12

Marmande :

15 et 16/01 - 16 et 17/02 - 19 et 20/03 - 16 et 17/04 - 19 et 26/05 - 18 et 19/06 - 23 et 24/07 - 24 et 25/09 - 06 et 13/10 - 29 et 30/10 - 16 et 17/11 - 10 et 11/12

Villeneuve-sur-Lot :

05 et 06/02 - 9 et 10/03 - 12 et 13/03 - 24 et 31/03 - 18 et 19/05 - 15 et 22/06 - 10 et 11/09
09 et 16/10 - 11 et 18/12

Périgueux :

19 et 20/01 - 19 et 20/02 - 09 et 10/03 - 23 et 24/04 - 01 et 02/06 - 03 et 04/09 - 05 et 06/10 - 05 et 06/11 - 08 et 15/12

Fumel :

04 et 05/06 - 07 et 08/12

Intervenant

Formateurs certifiés INRS

Tarif

270 € HT - 324 € TTC

SUD MANAGEMENT ENTREPRISES – SIRET 38980220800014 - www.sudmanagement.fr

AGEN | Site de l'Agropole - CS 20053 Estillac - 47901 Agen Cedex 9 | 05 53 48 48 50

MARMANDE | 158 Rue Gutenberg - Parc d'activité de Marmande Sud - 47250 Samazan | 05 53 84 82 82

PÉRIGUEUX | Espace Couture - Le Carré des Pros - N21 - 24660 Sanilhac | 05 47 46 81 00

VILLENEUVE-SUR-LOT | Marché gare - rue Henri Barbusse - 47300 Villeneuve-sur-Lot | 05 53 40 10 39

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

ESE008

Programme

⌚ MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ⌚ Mannequins : adultes, enfants, nourrissons avec peaux de visage individuelles
- ⌚ Un défibrillateur de formation- Tapis
- ⌚ Maquillages et accessoires divers pour simulation- Vidéoprojecteur
- ⌚ Aide-Mémoire SST remis à l'issue du stage

⌚ INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT

Situer le cadre juridique de l'intervention du SST

- Dans l'entreprise et hors de l'entreprise

Réaliser une protection adaptée

- L'alerte aux populations
- Identifier et reconnaître les dangers persistants qui menacent la vie de la victime
- Supprimer ou isoler le danger persistant ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Saigne ? s'étouffe ? parle ? respire ?
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou de l'établissement

- Les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter et dans quel ordre
- Choisir parmi les personnes celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Transmettre les éléments du message aux secours appelés ou à la personne choisie, les éléments du message et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

Secourir la victime de manière appropriée

- Déterminer l'action à effectuer en fonction de l'état de la victime
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant les techniques de secourisme
- Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime jusqu'à l'arrivée des secours et adapter la conduite à tenir

SUD MANAGEMENT ENTREPRISES – SIRET 38980220800014 - www.sudmanagement.fr

AGEN | Site de l'Agropole - CS 20053 Estillac - 47901 Agen Cedex 9 | 05 53 48 48 50

MARMANDE | 158 Rue Gutenberg - Parc d'activité de Marmande Sud - 47250 Samazan | 05 53 84 82 82

PÉRIGUEUX | Espace Couture - Le Carré des Pros - N21 - 24660 Sanilhac | 05 47 46 81 00

VILLENEUVE-SUR-LOT | Marché gare - rue Henri Barbusse - 47300 Villeneuve-sur-Lot | 05 53 40 10 39

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

ESE008

⌚ METTRE SES COMPETENCES DE SST AU SERVICE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

Situer son rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Appréhender les notions de base en prévention des risques pour en situer l'importance dans son entreprise
- Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- Supprimer, réduire ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Définir les différents éléments et les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre
- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

⌚ EVALUATION DES SST (AU REFERENTIEL DE COMPETENCE V5 08 2016)

Au cours de la formation les évaluations formatives permettent d'évaluer la progression des stagiaires.

En fin de formation, deux épreuves certificatives permettent une évaluation distincte de chaque compétence

Les critères figurent sur une grille de certification individuelle (doc INRS)

Le certificat est obtenu dès lors que le stagiaire a participé activement à toute la formation et a acquis l'ensemble des compétences.

Le certificat est valable 24 mois. A la fin de cette période, il devra suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois

- Le titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation continue, est réputé détenir l'unité d'enseignement "Prévention et secours civique de niveau 1 "(PSC1) conformément à la réglementation en vigueur

⌚ PERIODICITE

- La périodicité des sessions de MAC est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite, d'en rapprocher la périodicité